



Que faire ? aidez moi svp ...

Par **thomas5454**, le **14/06/2010** à **22:05**

Bonjour,

Voilà je vous explique mon problème, je suis actuellement auto entrepreneur dans le domaine du graphisme.

Un client m'a demandé la création d'une publicité recto verso pour une discothèque et une radio. Après lui avoir donné les fichiers, mon client les a validés et envoyés à l'imprimerie mais, j'ai oublié de mentionner l'adresse et le numéro de téléphone, ce qui rend donc pour lui, la publicité tirée en 50 000 exemplaires inexploitable.

Je n'est pas souscrit à une Assurance responsabilité civile professionnelle pour mon auto entreprise.

Suis-je responsable du litige ? Que faire ?

Merci d'avance

Par **aiemac**, le **14/06/2010** à **22:12**

bonjour

si votre client a signé le BAT, je pense qu'il a validé votre erreur...

Par **thomas5454**, le **14/06/2010** à **22:14**

je n'est lui est pas fait signé :/

je ne savais pas que ca exister jusqu'à aujourd'hui...